

Convention de groupement de commandes avec HABITAT 76, pour la réalisation d'une étude urbaine à intervenir sur le site du garage Renault et pour l'aménagement du carrefour à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Léon Rogé

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30*

LE 23 MAI DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 mai et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 20), Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à la question n° 4), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 6), M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents : M. FALAIZE Hugues (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 53), M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 53), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 53), Mme COTTARD Françoise (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BEGOS Yves (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 7 à la question n° 53), M. LAPENA Christian (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme DUPONT Danièle (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme MELE Claire (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. FALAIZE Hugues à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry à Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves à M. VERGER Daniel (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 7 à la question n° 53), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa à M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le groupement de commandes, objet de la présente convention, a pour but le regroupement de prestations afin de permettre des économies d'échelle, une mutualisation de procédure de passation et d'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre de manière à garantir un aménagement cohérent des espaces extérieurs et de faciliter la coordination des projets.

Ce groupement de commandes, composé des deux maîtres d'ouvrages, Habitat 76 et la Ville de Dieppe, a pour finalité de choisir, par une procédure de mise en concurrence adéquate, l'architecte urbaniste pour la réalisation d'une étude urbaine intégrant à la fois l'aménagement du terrain cadastré BM 292 et le carrefour où se rejoignent l'avenue Jean Jaurès et les rues Léon Rogé, du Vercors, Jacques Delestre et Montigny.

Le programme de l'opération, qui a été élaboré par les membres du groupement, est le suivant :

- Habitat 76 est chargé d'une opération de construction de logements collectifs sur le site du garage Renault occasions.
- la Ville de Dieppe est chargée de l'aménagement du carrefour décrit ci-dessus.

Une convention de groupement de commandes a été rédigée à cet effet, pour permettre la passation des marchés publics pour le recrutement du prestataire suivant :

Maître d'œuvre (architecte urbaniste)

Chaque partie s'engage à rédiger le rapport de présentation du marché prévu par le code des marchés publics, négocier, conclure, signer et notifier des marchés distincts, avec chaque cocontractant retenu, à hauteur de ses besoins propres.

Habitat 76 est le coordonnateur du groupement. A ce titre, il présidera la CAO du groupement et il est chargé de procéder, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

Habitat 76 choisit parmi les procédures énumérées par le Code des Marchés Publics, celles qui lui paraissent les plus appropriées juridiquement à la sélection des attributaires des différents marchés, et accomplit les actes de publicité et de mise en concurrence requises par le même code pour la désignation de ceux-ci.

Les frais de gestion et de fonctionnement sont à la charge du coordonnateur du groupement.

La convention de groupement de commandes annexée à cette délibération fixe également l'organisation de la commission du groupement.

Il appartient au Conseil Municipal d'élire un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par l'ensemble des membres du groupement et prendra fin à la fin de la mission du coordonnateur qui est la signature du marché.

Vu :

- les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 8 du Code des Marchés Publics relatif aux groupements d'achats

Considérant les avis des commissions n° 1 du 13 mai 2013 et n° 6 du 14 mai 2013,

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE à l'unanimité :**

- d'accepter cette convention de groupement de commandes avec Habitat 76, pour la réalisation d'une étude urbaine à intervenir sur le site du garage Renault occasions et pour l'aménagement du carrefour où se rejoignent l'avenue Jean Jaurès et les rues Léon Rogé, du Vercors, Jacques Delestre et Montigny.

- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces s'y rapportant.

- de procéder par un vote à main levée à l'élection du représentant titulaire et d'un suppléant, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Il est rappelé que les représentants en question doivent être élus parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Dieppe.

Sont élus à l'unanimité, par le Conseil Municipal :

- en qualité de représentant titulaire : Hugues FALAIZE
- en qualité de représentant suppléant : Patricia RIDEL

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--